



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2019 À 19 H 00**

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 1 Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage – Opération de défense extérieure contre l'incendie (DECI) – Aménagement des VRD du Collège et du Gymnase

Rapport n° 2 Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage – Création d'un réseau pluvial et de bassins de rétention – Aménagement des VRD du Collège et du Gymnase

AMELIORATION DU CADRE DE VIE :

Rapporteur : Christine MORTELLIER

Rapport n° 3 Convention d'extension du merlon nord – Quartier du Val de Sibourg – Société TEAM TP

DEMATERIALISATION :

Rapporteur : Lionel TARDIF

Rapport n° 4 Avenant n°1 – Convention « Actes » avec l'État – Transmission électronique des actes – Contrôle de légalité – Obligation de transmission au représentant de l'État

FINANCES :

Rapporteur : Lionel TARDIF

Budget annexe « Office de Tourisme » :

Rapport n° 5 Approbation du compte de gestion 2018 – Office de Tourisme – Budget annexe

Rapport n° 6 Approbation du compte administratif 2018 – Office de Tourisme – Budget annexe

Rapport n° 7 Constatation et reprise des Résultats – Office de Tourisme – Budget annexe

Budget annexe « Notre Dame » :

Rapport n° 8 Dissolution – Notre Dame – Budget annexe

FONCIER :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 9 Délibération de principe – Maison rue Puits de Picard – Acquisition auprès d'EPF PACA

Rapporteur : Yves AGUEDA

Rapport n° 10 Anciens locaux de la Police Municipale – Cession de gré à gré – Autorisation

PETITE ENFANCE & AFFAIRES SCOLAIRES :

Rapporteur : Isabelle SANNA

Rapport n° 11 Modification n°4 – Règlement intérieur des temps d'accueils municipaux

Rapport n° 12 Modification n°3 – Règlement de l'Accueil Collectif de mineurs entre 3 & 10 ans

Rapport n° 13 Modification n°3 – Règlement de l'Accueil Collectif de mineurs entre 11 & 17 ans

SPORT :

Rapporteur : Sébastien GROS

Rapport n° 14 Piscine Municipale – Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)

Rapport n° 15 Piscine Municipale – Modification des tarifs municipaux & des droits d'occupation du domaine public

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Patricia HEYRAUD

Rapport n° 16 Délibération modificative – Indemnités allouées aux Élus

Rapport n° 17 Modification du tableau des effectifs – Juin 2019

DEVELOPPEMENT DURABLE :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 18 Enquête Publique – Soutien au projet de centrale photovoltaïque au sol et ses annexes porté par la Société SAS Centrale PV de Font de Leu



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2019
À 19 H 00**

L'An deux mille dix-neuf et le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-et-un juin deux mille dix-neuf, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances en la Mairie de Lançon-Provence sous la présidence de **M. Michel MILLE, Maire.**

Étaient présents tous ses membres à l'exception de :

- M. Olivier DENIS qui avait donné procuration à Monsieur le Maire
- Mme Julie ARIAS qui avait donné procuration à Mme Marie-Cécile DEMARIE
- M. Jean-Louis DONADIO qui avait donné procuration à M. Lionel TARDIF
- M. Sébastien GROS qui avait donné procuration à Mme Patricia HEYRAUD
- M. Yves AGUEDA qui avait donné procuration à Mme Christine MORTELLIER
- M. Guy BELTRANDO qui avait donné procuration à Mme Isabelle SANNA
- Mme Nathalie HOCQUARD qui avait donné procuration à M. Gérard LAUGIER
- Mme Maria NIGRI qui avait donné procuration à Mme Ange-Marie JACQZ
- M. Christophe FERRO qui avait donné procuration M. Gabriel TOBIAS
- Mme Angélique TORRES qui avait donné procuration Mme Christina MOREL
- M. Wilfried VERVISCH qui avait donné procuration à Mme Valérie POILLONG
- M. Stéphane PAQUET qui avait donné procuration à M. Eric MONTAGARD
- Mme Carole FOURNIER-WITHEF qui avait donné procuration à Mme Paula TANCREDI
- M. Marcel CASTELLANI qui n'avait pas donné procuration

Secrétaire de Séance : Marie-Cécile DEMARIE

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 mars dernier qui est approuvé, **à l'Unanimité des membres présents,**

DÉCISIONS PRISES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis la séance du 28 mai dernier sur la base de la délégation qu'il a reçu au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité.

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE :

Rapporteur : M. le Maire

Rapport n° 1 Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage – Opération de défense extérieure contre l'incendie (DECI) – Aménagement des VRD du Collège et du Gymnase

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage,

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à la signer.

Rapport n° 2 Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage – Création d'un réseau pluvial et de bassins de rétention – Aménagement des VRD du Collège et du Gymnase

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage,

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à la signer.

AMELIORATION DU CADRE DE VIE :

Rapporteur : Christine MORTELLIER

Rapport n° 3 Convention d'extension du merlon nord – Quartier du Val de Sibourg – Société TEAM TP

Le Rapporteur entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la convention d'extension du merlon nord au quartier du Val de Sibourg, annexée à la présente délibération,

A AUTORISÉ M. le Maire à signer avec la Société TEAM TP, la convention d'extension du merlon nord au quartier du Val de Sibourg.

DEMATERIALISATION :

Rapporteur : Lionel TARDIF

Rapport n° 4 Avenant n°1 – Convention « Actes » avec l'État – Transmission électronique des actes – Contrôle de légalité – Obligation de transmission au représentant de l'État

Le Rapporteur entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ d'abroger la délibération susvisée n° 12-79 du 27 juin 2012 portant Avenant à la convention « Actes » avec l'État,

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer avec l'État, l'avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

FINANCES :

Rapporteur : Lionel TARDIF

Budget annexe « Office de Tourisme » :

Rapport n° 5 Approbation du compte de gestion 2018 – Office de Tourisme – Budget annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 27 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),**

A ADOPTÉ le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2018,

A DÉCLARÉ que le dit compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Rapport n° 6 Approbation du compte administratif 2018 – Office de Tourisme – Budget annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 1 Abstention (M. Dominique SALIBA),**

A ÉLU Lionel TARDIF comme Président de séance pour le vote du compte administratif 2018 du budget annexe « Office de Tourisme », Monsieur le Maire s'étant retiré,

A ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2018 après avoir constaté que les écritures, dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-après, sont conformes au compte de gestion du même exercice.

EXECUTION DU BUDGET 2018			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES					
	Titres réalisés	A	0,00	0,00	0,00
DEPENSES					
	Mandats réalisés	B		0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 (solde d'exécution brut)			C = A - B	0,00	0,00
RÉSULTAT DE CLOTURE 2017			D	17 381,78	17 381,78
dont part affectée à l'investissement			E		
RÉSULTAT DE CLOTURE 2018			F = C+D-E	17 381,78	17 381,78
RESTES REALISER	A	DEPENSE S	G	0,00	0,00
		RECETTE S	H	0,00	0,00
RESULTAT CUMULÉ DE CLOTURE 2018			I = F-G+H	17 381,78	17 381,78

Rapport n° 7 Constatation et reprise des Résultats – Office de Tourisme – Budget annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A CONSTATÉ l'existence d'un excédent de 17 381,78 € à la section de fonctionnement du budget annexe 2018 « Office de Tourisme ».

A DECIDÉ de reprendre cet excédent de fonctionnement au budget principal de la Commune en l'affectant à la ligne budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Budget annexe « Notre Dame » :

Rapport n° 8 Dissolution – Notre Dame – Budget annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ de prononcer la dissolution du budget annexe « Lotissement Notre Dame »,

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à cette dissolution.

FONCIER :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 9 Délibération de principe – Maison rue Puits de Picard – Acquisition auprès d'EPF PACA

Le Rapporteur entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ le principe de l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier de Provence-Alpes côtes d'Azur du bien constitué des parcelles AA 143, AA 144 (lots 2 et 5) et AA 145, d'une surface utile de 80 m².

A PRÉCISÉ que cette acquisition devra intervenir par acte notarié au plus tard à la fin du 1er semestre de l'année 2020.

A DIT que le prix de rétrocession à la Commune sera de 181 110,92 € TTC selon les modalités prévues par la convention habitat du 07 décembre 2009.

Rapporteur : M. le Maire

Rapport n° 10 Anciens locaux de la Police Municipale – Cession de gré à gré – Autorisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DÉCIDÉ d'approuver le cahier des charges de la procédure de vente de gré à gré de l'immeuble situé au 201 rue Lafayette, annexé à la présente délibération,

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à lancer cette procédure,

A PRÉCISÉ que la Commune se réserve le droit d'interrompre le processus de recherche d'acquéreurs à tout moment et se donne la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues sans que les candidats ne puissent réclamer, en contrepartie, une quelconque indemnité.

A DIT qu'une délibération sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal pour finaliser la vente et autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants.

PETITE ENFANCE & AFFAIRES SCOLAIRES :

Rapporteur : Isabelle SANNA

Rapport n° 11 Modification n°4 – Règlement intérieur des temps d'accueils municipaux

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la modification n° 4 du règlement intérieur des temps d'accueils municipaux annexé à la présente délibération,

A PRÉCISÉ que ce nouveau règlement intérieur entrera en vigueur au 02 septembre 2019.

Rapport n° 12 Modification n°3 – Règlement de l'Accueil Collectif de mineurs entre 3 & 10 ans

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ le règlement modifié de l'Accueil Collectif de Mineurs entre 3 et 10 ans annexé à la présente délibération.

Rapport n° 13 Modification n°3 – Règlement de l'Accueil Collectif de mineurs entre 11 & 17 ans

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ le règlement modifié de l'Accueil Collectif de Mineurs entre 11 et 17 ans annexé à la présente délibération.

SPORT :

Rapporteur : M. le Maire

Rapport n° 14 Piscine Municipale – Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ le nouveau Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la piscine municipale annexé à la présente délibération.

Rapport n° 15 Piscine Municipale – Modification des tarifs municipaux & des droits d'occupation du domaine public

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ les tarifs municipaux et les droits d'occupation du domaine public tels qu'indiqués dans le tableau annexé à la présente délibération,

A PRÉCISÉ que cette gratuité sera applicable au 1er juillet 2019.

RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Patricia HEYRAUD

Rapport n° 16 Délibération modificative – Indemnités allouées aux Élus

Sur proposition du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ que le montant des indemnités brutes mensuelles attribuées aux élus est désormais fixé comme suit :

M. le Maire :

Percevra une indemnité de fonction brute mensuelle égale 55 % du montant du traitement mensuel de référence correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il reversera 29,53 % de son indemnité mensuelle comme suit :

- 6,91 % au premier adjoint ;

- 22,62 % à Madame Christina ROUTIER, conseillère municipale déléguée choisie par lui pour bénéficier d'une indemnité au titre de ses fonctions.

Les Adjoints :

Percevront chacun une indemnité de fonction brute mensuelle égale à 22 % du montant du traitement mensuel de référence correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Chaque Adjoint reversera 37,16 euros de son indemnité brute mensuelle à Madame Christina ROUTIER, conseillère municipale déléguée, choisie par M. le Maire.

Les Conseillers Municipaux délégués suivants :

- Mme Christina MOREL percevra une indemnité de fonction brute mensuelle égale aux reversions de M. le Maire et de MM. les Adjoints.

- Madame Isabelle SANNA percevra une indemnité de fonction brute mensuelle égale au reversement par Monsieur Olivier DENIS de la moitié de son indemnité d'adjoint.

A DIT que les crédits nécessaires seront ouverts chaque exercice à l'article 6531 « Indemnités » du Budget de la Commune.

A PRÉCISÉ que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale.

Rapport n° 17 Modification du tableau des effectifs – Juin 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ d'adopter le nouveau tableau des effectifs arrêté au 27 juin 2019.

DEVELOPPEMENT DURABLE :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Rapport n° 18 Enquête Publique – Soutien au projet de centrale photovoltaïque au sol et ses annexes porté par la Société SAS Centrale PV de Font de Leu

Le Conseil Municipal de la Commune de Lançon-Provence, après avoir pris connaissance de l'intégralité des pièces composant le dossier d'enquête et après en avoir délibéré, **à l'Unanimité des membres présents,**

A DECIDÉ de soutenir ce projet qui s'intègre parfaitement dans les perspectives et objectifs de transition énergétique et de développement durable définis à la fois au plan national et européen et déclinés au sein du PLU approuvé de la Commune.

Questions Orales

Posées par « Lançon Avenir »

Question n°1 Nouvelles constructions

129 logements dont 44 sociaux sont prévus avenue Francisco Caravaca. Hormis le fait d'un ensemble de constructions en zone inondable, Monsieur le Maire, ne trouvez-vous pas choquant de sacrifier de bonnes terres riches et agricoles, qui ont nourri tant de Lançonnais. Des terres collinaires et plus pauvres pourraient supporter un tel projet (Coste longue par exemple). Nous avons le devoir à vouloir le meilleur pour les générations futures. Nous voulons encore voir pousser du blé et des coquelicots en entrée de ville et mettre enfin la qualité de vie et l'écologie au cœur du paysage Lançonnais. Le temps est venu Monsieur le Maire de réfléchir autrement, d'agir autrement, avec des visions responsable à plus long terme. Vous dites aimer votre village, alors c'est le moment de le montrer Monsieur le Maire et de revoir votre décision sur ce projet.

Réponse de Monsieur le Maire

Ce n'est pas en zone inondable, comme tout le monde devrait le savoir. C'est d'ailleurs ce qui a guidé l'élaboration du PLU pour identifier les zones constructibles et faire face, dans la mesure du possible, au retard colossal de réalisation de logements sociaux. Pour ce qui est de diriger ces constructions vers des zones naturelles, vous devez savoir que le Préfet s'était opposé en son temps (2013) à la zone proposée par la commune : précisément à « Coste Longue ». Pour ce qui est de l'amour du village, je n'ai rien à montrer, mes actes parlent d'eux-mêmes, mais ce jugement n'est qu'une question de point de vue.

Question n°2 Bornes de rechargement

Les véhicules électriques font dorénavant partie notre paysage. Bien que l'autonomie des batteries progresse, les espaces de rechargement sont rares. Est-ce que la municipalité envisage d'installer sur la commune des bornes de rechargement pour ces automobiles ?

Réponse de Monsieur le Maire

La Commune vient de faire l'acquisition d'un véhicule électrique de type benne destinée au Centre Technique Municipal. Concernant les bornes électriques, la Commune travaille en collaboration avec la Métropole qui a récupéré la compétence au 1er janvier 2018, laquelle était auparavant exercée par le SMED13, d'où le retard dans le déploiement. Le site retenu est le parking Saint Marc et l'installation d'une borne sera effective avant la fin de l'année.

Question n°3 Aire et parking de covoiturage

Le covoiturage est un bon moyen de limiter la circulation des véhicules et de contribuer à la réduction de la pollution à effet de serre. Est-ce que la municipalité prévoit d'identifier sur la commune des aires et parkings de covoiturage en vue de favoriser ce mode de transport ?

Réponse de Monsieur le Maire

Il faut savoir que l'aménagement de ces équipements est du ressort de la Métropole dans le cadre du plan de déplacement urbain (PDU). Pour ce qui est des lançonnais, rien ne les empêchent de laisser leurs véhicules à leur domicile et de s'organiser pour du covoiturage.

Question n°4 Laïcité

Une belle et remarquable exposition sur la Laïcité a eu lieu à la Médiathèque début juin. Pour mieux comprendre la laïcité et en connaître son histoire, ne serait-il pas opportun, et d'un intérêt culturel, de mettre à la disposition des élèves des écoles primaires de la commune quelques livres documentaires dont furent extraits les 16 panneaux de l'exposition.

Réponse de Monsieur le Maire

A ma demande, le Département nous a fait bénéficier de cette exposition. Nous pouvons nous renseigner sur la mise à disposition des ouvrages sources. Mais nous n'avons aucune demande des enseignants à ce jour.

Question n°5 Barrière de sécurité

Plusieurs barrières de sécurité, anti-intrusion, sont apparues dans les rues menant au centre du village. Pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement du système de verrouillage de ces barrières ? Pouvez-vous nous assurer que ces barrières de sécurité pourront empêcher le passage en force d'un camion bélier ?

Réponse de Monsieur le Maire

Je tiens avant toute chose à féliciter l'Adjoint à la Sécurité, Yves AGUEDA, qui a pris l'initiative de faire réaliser ce nouveau dispositif de sécurité, ainsi que l'entreprise Lançonnaise qui a conçu les barrières. Le système est simple et facile d'utilisation par un seul agent, ce qui représente une réelle avancée en termes de manutention et de logistique. Le verrouillage, de type barrière DFCl, sera prochainement complété, ce qui permettra de renforcer l'ensemble du système. L'objectif de ces barrières n'est pas de lutter contre les véhicules béliers.

Question n°6 Fête de la musique

La venue d'une vedette pour la fête de la musique attire beaucoup de monde mais quelles en sont les retombées économiques pour la commune. Quels sont les coûts supportés par la commune (mise à disposition des agents, police municipales, ...) en accueillant une telle manifestation ? Pourquoi ne pas privilégier la prestation de plusieurs orchestres et DJ moins renommés dans les rues du village ? Les commerces de la commune se sentiraient plus concernés et impliqués dans cette manifestation populaire.

Réponse de Monsieur le Maire

C'est une fois de plus une question de point de vue. Le résultat de cette fête de la musique 2019, c'est entre 5000 et 7000 personnes, sans aucun incident. C'est le renvoi d'une image positive de la Commune, dynamique et attractive. Bravo au Comité des Festivités des Mourguettes qui malgré une nouvelle baisse de subvention sait offrir aux Lançonnais des spectacles de qualité internationale.

Je profite de l'occasion pour saluer la remarquable organisation ainsi que le dispositif de sécurité mandaté par le comité des festivités des Mourguettes, ainsi que les forces de Gendarmerie très nombreuses, ainsi que les agents de la commune qui ont contribué à cette soirée mémorable.

En conclusion je tiens une nouvelle fois à souligner la volonté de l'équipe municipale de travailler l'image de notre Commune au bénéfice de son attractivité. Pour rappel tous les autres évènements, tout au long de l'année.

Le Maire
Michel MILLE



Marie-Cécile DEMARIE
Conseillère Municipale

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Marie-Cécile DEMARIE.